PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 7 mars 2000, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS: mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussières, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE MOTIVÉE: madame Mireille Charbonneau.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Claude Desmarais, directeur par intérim du Service des ressources humaines, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-152-03-00

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
- 2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
- 3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2000.
- 4. Affaires relatives à la dernière séance.
- 5. Parole au public.
- 6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Formation professionnelle / choix du terrain pour le futur site
 - 6.2. Révision budgétaire 1999-2000 / adoption
 - 6.3. Comité de sélection / poste de directeur général adjoint
 - 6.4. Piscine de l'école secondaire Polybel / entente avec la Ville de Beloeil

- 6.5. École d'éducation internationale / demande de subvention à la mesure sinistre
- 6.6. Location du 790 boulevard Quinn à Longueuil :
 - 6.6.1. Adoption du bail
 - 6.6.2. Frais de courtage immobilier
- 6.7. Centre de la petite enfance de Boucherville :
 - 6.7.1. Aliénation de terrain
 - 6.7.2. Servitude de passage
- 6.8. Sport étudiant / réaction à l'orientation gouvernementale
- 6.9. FCSQ:
 - 6.9.1. Prix d'excellence 1999-2000
 - 6.9.2. Prix reconnaissance du RCSM et Ordre du mérite de la FCSQ
- 6.10. Orientations stratégiques / calendrier de consultation révisé.

7. Information:

- 7.1. Frais exigés des parents
- 7.2. Projet d'agrandissement / école Mère-Marie-Rose
- 7.3. Protocole d'entente avec les Centres jeunesse de la Montérégie
- 7.4. Service de garde de l'école de l'Aquarelle / versement d'une subvention
- 7.5. École de la Passerelle / résolution sur l'utilisation des locaux
- 7.6. Rapport sur les situations d'urgence-neige survenues les 14 et 16 février 2000
- 7.7. Demande de révision d'une décision / réponse d'un parent
- 7.8. Perfectionnement des commissaires
- 7.9. Sommet du Québec et de la jeunesse
- 7.10. Prochaines activités des commissaires
- 8. Affaires diverses.
- 9. Parole au public.
- 10. Parole aux membres du Conseil.
- 11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2000

C-153-03-00

Il est proposé par madame Denise Grégoire d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2000 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Hélène Roberge fait remarquer qu'elle avait suggéré la tenue d'une session d'étude des commissaires sur le leadership. La directrice générale, madame Ginette Jacques, mentionne que cette idée a été retenue parmi les suivis à apporter à cette séance.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

La directrice générale indique que les suivis à apporter à la séance du 1^{er} février dernier seront traités en cours d'assemblée, à l'exception du rapport sur les places disponibles au secondaire qui fera l'objet d'un suivi ultérieur.

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, dépose une lettre qu'il a adressée au directeur de l'école secondaire Polybel à propos des projets particuliers de cette école. Il annonce que le conseil d'établissement de l'école de la Roselière a retiré sa demande de modification aux critères d'inscription suite aux réactions du Conseil des commissaires.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Josée Perron du conseil d'établissement de l'école de la Passerelle dépose une résolution de son conseil pour l'ajout de groupes de maternelle à cette école. La directrice générale, madame Ginette Jacques, annonce qu'une rencontre aura lieu à ce sujet le lundi, 13 mars prochain, pour discuter de cette problématique.

Le directeur de la Ville de Chambly, monsieur Michel Merleau, s'adresse au Conseil des commissaires pour réitérer l'intérêt de sa municipalité à accueillir le futur centre de formation professionnelle.

Un groupe de parents représentant le projet d'une école participative de Boucherville vient sensibiliser le Conseil à leur demande d'établissement d'une école à vocation particulière. Les interventions font voir les objectifs du projet et son développement depuis trois ans. Plusieurs des interventions insistent sur les avantages pour la Commission scolaire de développer un projet pilote d'une école qui favorise l'approche par compétence et une philosophie de participation. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, fait valoir les impacts d'un tel projet sur l'ensemble de l'organisation pédagogique du secteur de Boucherville dans un contexte de décroissance de l'effectif scolaire.

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, est appelé à préciser que le ministère de l'Éducation reconnaît déjà une école par région à titre de projet pilote pour l'établissement du nouveau curriculum, tandis que le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, précise la position des représentants des écoles de Boucherville qui n'ont pas manifesté d'intérêt pour accueillir ce projet. Monsieur le président rappelle que le développement de ce projet doit venir de la base et être pris en charge par une école en particulier. Les représentants du projet insistent pour que la Commission scolaire, malgré ce fait, appuie leur demande.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Formation professionnelle / choix du terrain pour le futur site

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, rappelle que la formation professionnelle a été la première priorité mise de l'avant par la Commission scolaire et que plusieurs démarches ont été entreprises dans le but d'en arriver à établir des services de formation professionnelle sur le territoire.

La présidente du comité pour le développement de la formation professionnelle, madame Suzanne Chartrand, fait un rapport du travail effectué par le comité pour le choix du site. Elle rappelle les différentes démarches en vue de procéder à la sélection du site. Elle conclut en annonçant que le comité recommande le site proposé par la Ville de Sainte-Julie comme étant le plus propice à l'établissement d'un centre de formation professionnelle.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a identifié en priorité le besoin de développer les services de formation professionnelle sur son territoire;

Considérant l'absence d'un centre de formation professionnelle pour desservir la population des MRC de la Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais;

Considérant les choix d'options en formation professionnelle qui sont envisagés;

Considérant la demande formulée par le Conseil des commissaires le 9 février 1999 en vue d'obtenir la construction d'un centre de formation professionnelle;

Considérant que plusieurs municipalités du territoire de la Commission scolaire des Patriotes ont exprimé leur intérêt à offrir un site pour la construction d'un centre;

Considérant que le Conseil des commissaires a demandé au Comité sur la formation professionnelle d'analyser les différentes offres reçues à la lumière des critères établis par le Conseil;

Considérant la recommandation du Comité sur la formation professionnelle;

C-154-03-00

Il est proposé par madame Hélène Roberge de retenir le site offert par la Ville de Sainte-Julie en vue d'y construire le futur centre de formation professionnelle, sous réserve de l'octroi de la subvention demandée au ministère de l'Éducation.

Monsieur le président accepte la demande de madame Luce Deschênes Damian à l'effet de tenir un vote secret sur cette question.

Les membres du Conseil des commissaires demandent des précisions sur plusieurs points de la recommandation formulée par le comité.

C-155-03-00

Il est proposé par madame Line Tessier de désigner messieurs Louis Laliberté et Pierre Charland à titre de scrutateurs pour le dépouillement du vote secret.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Après la compilation du vote, monsieur le président annonce le résultat :

Votent en faveur : 12 Votent contre : 7 S'abstient de voter : 1

La proposition principale est adoptée à la majorité des voix exprimées.

6.2 Révision budgétaire 1999-2000 / adoption

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant la proposition de révision budgétaire 1999-2000 présentée;

Considérant que cette proposition permet de maintenir l'équilibre budgétaire;

C-156-03-00

Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter le budget «B» pour l'exercice 1999-2000 pour des dépenses totales de 186 138 172 \$ à être financées de la façon suivante :

Revenus 1999-2000 181 115 233 \$
Appropriation surplus accumulé 2 958 713 \$
Emprunt à long terme 2 064 226 \$

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Comité de sélection / poste de directeur général adjoint

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant que monsieur Claude St-Michel a fait connaître son intention de prendre sa retraite à compter du 28 avril 2000;

Considérant l'importance de combler ce poste dans la structure administrative;

C-157-03-00

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle qu'un comité de sélection soit formé, composé de trois commissaires et de la directrice générale, pour la sélection du futur directeur général adjoint.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres du comité

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, reçoit les candidatures à titre de membre du comité de sélection.

Monsieur Yvan Noël propose monsieur Jean-François Rabouin. Madame Suzanne Chartrand propose monsieur André Mc Nicoll. Monsieur Alain Villemure propose madame Denise Grégoire. Monsieur André Mc Nicoll propose madame Diane Miron. Monsieur Alain Villemure propose monsieur Alain Langlois.

Les personnes proposées acceptent leur mise en candidature.

Après le dépouillement du vote, le président déclare élus membres du comité de sélection monsieur André Mc Nicoll, madame Diane Miron et monsieur Jean-François Rabouin.

6.4 Piscine de l'école secondaire Polybel / entente avec la Ville de Beloeil

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant que les travaux de réfection de la piscine totalisent environ 76 000 \$;

Considérant que la Ville de Beloeil se dit prête à assumer un montant de 35 000 \$ sur lesdits coûts de réfection;

Considérant que la Ville s'engage à utiliser la piscine de l'école secondaire Polybel pour un nombre minimal annuel de 2000 heures, à un taux de 25 \$ l'heure, indexable en fonction de l'indice d'augmentation du coût de la vie (I.P.C.);

Considérant que ces montants nous apparaissent raisonnables pour couvrir les coûts excédentaires de la Commission scolaire;

C-158-03-00

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'accepter une entente avec la Ville de Beloeil sur la base des éléments suivants :

- le versement par la Ville d'une somme de 35 000 \$ pour le financement des travaux de réfection de la piscine au moment de la signature de l'entente;
- l'engagement de la Ville pour une utilisation minimale annuelle de 2000 heures à 25 \$ l'heure, indexable en fonction de l'indice d'augmentation du coût de la vie (I.P.C.);

- le versement d'un montant minimal annuel de 50 000 \$ payable en 12 versements mensuels égaux et le paiement d'un solde supplémentaire, s'il y a lieu, payable en janvier suivant;
- l'engagement de la Ville à considérer toute demande de participation financière à des travaux de réfection majeurs de composantes reliées à l'opération de la piscine;
- les coûts et modalités de gestion et de surveillance des activités de la Ville devront être assumés par la Ville et convenus avec la Commission scolaire des Patriotes et l'école secondaire Polybel, lesdits coûts s'ajoutant aux éléments précédents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 École d'éducation internationale / demande de subvention à la mesure sinistre

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant les dommages à l'édifice Macdonald-Cartier causés par des soulèvements de dalles dus à la pyrite;

Considérant que certains travaux majeurs de plomberie et de structure sont à réaliser suite à ces dommages;

Considérant que ces correctifs constitueraient un gaspillage de fonds publics si la cause des dommages n'est pas corrigée;

Considérant que la sécurité des occupants et de l'édifice est remise en question en raison de l'évolution du phénomène de soulèvement;

Considérant que ce problème est reconnu comme admissible à la mesure sinistre par le ministère de l'Éducation et ce, depuis plusieurs années;

Considérant l'étude des professionnels;

C-159-03-00

Il est proposé par monsieur Michel Pépin de demander au ministère de l'Éducation une subvention à la mesure sinistre pour réaliser les travaux de correction du problème de soulèvement de dalles dans le secteur 3 (phases 1 et 2), pour un coût total de 2 021 263 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Location du 790 boulevard Quinn à Longueuil

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

6.6.1 Adoption du bail de location

Monsieur Dubreuil attire l'attention des membres du Conseil sur quelques aspects du contenu du bail de location.

Considérant l'entente de location intervenue entre la Commission scolaire des Patriotes et la Société Immobilière du Québec (S.I.Q.), laquelle fait partie intégrante de cette résolution;

Considérant la résolution C-075-09-99 adoptée par le Conseil des commissaires le 7 septembre 1999;

Considérant que le projet de bail définitif à être signé par les deux parties en présence diffère légèrement de l'entente originale intervenue entre les deux parties;

Considérant que ces différences nous apparaissent acceptables mais suffisamment importantes pour revenir devant le Conseil des commissaires pour faire adopter ledit bail;

C-160-03-00

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'autoriser le président et la directrice générale de la Commission scolaire des Patriotes à signer le projet de bail déposé à l'annexe ACC-017-03-00, lequel fait partie intégrante de ladite résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6.2 Frais de courtage immobilier

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Les membres du Conseil demandent plusieurs explications relatives aux modifications apportées au contrat de courtage.

Considérant les termes du bail de location ;

Considérant le contrat signé avec le courtier, soit la firme Intercom maître courtier Inc. ;

Considérant que la Commission scolaire a donné un mandat additionnel au courtier de négocier pour que les frais d'exploitation soient à la charge de la Société Immobilière du Québec et que le bail soit d'une durée de 10 ans ;

Considérant que le contrat initial prévoyait un versement annuel d'honoraires ;

Considérant que le courtier souhaite être payé en un seul versement pour la valeur totale du loyer et non pas sur une période de 10 ans ;

Considérant qu'il y a interprétation différente de la clause 7.2 du contrat de courtage sur la définition de loyer, pour fins de calcul d'honoraires du courtier ;

C-161-03-00

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'accepter de modifier le contrat de courtage de façon à permettre un paiement global des honoraires du courtier et, pour les sept dernières années, d'appliquer la clause 7.2 sur le loyer brut tel que facturé au montant de 34 213,83 \$.

Votent en faveur : 6 Votent contre : 5 S'abstiennent de voter : 9

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

6.7 Centre de la Petite Enfance de Boucherville

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

6.7.1 Aliénation de terrain

Considérant que, pour construire, le Centre de la Petite Enfance a besoin d'un terrain d'une superficie de 1 557,4 m²;

Considérant que ce terrain est situé sur une partie du lot 77-180 de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, propriété de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que cette cession nous oblige à obtenir de la Ville de Boucherville une servitude de passage sur leur terrain;

Considérant que la Ville de Boucherville a consenti à cette servitude de passage par la résolution 2000-098 adoptée le 1^{er} février 2000;

Considérant la réglementation sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire découlant de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que la valeur marchande du terrain à aliéner est de 50 300 \$;

Considérant que la réalisation de ce projet permettra d'ajouter des places de stationnement utilisables pour l'école en agrandissant le stationnement existant;

C-162-03-00

Il est proposé par madame Hélène Roberge que la Commission scolaire des Patriotes vende au Centre de la Petite Enfance de Boucherville le lot 77-180 ptie au cadastre de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville d'une superficie de 1 557,4 $\rm m^2$, pour la somme de 50 300 \$ payable six mois après la prise de possession du terrain, sous réserve :

- de l'ajout de 11 places de stationnement aux frais du Centre de la Petite Enfance;
- de l'installation d'une clôture de sécurité de six pieds lors des travaux de construction;
- qu'aucun véhicule lourd ne se déplacera sur le chantier au début et à la fin des cours du matin et de l'après-midi et lors des récréations;
- que les travaux se réaliseront à partir du 3 avril 2000.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7.2 Servitude de passage

Considérant la vente d'un terrain au Centre de la Petite Enfance de Boucherville;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit conserver une voie pour la livraison;

Considérant que la Ville de Boucherville a adopté la résolution numéro 2000-098 accordant un droit de passage à pied ou en véhicule sur une partie du lot 77-179 du cadastre de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville;

C-163-03-00

Il est proposé par monsieur Pierre Diamond que la Commission scolaire des Patriotes demande à la Ville de Boucherville de lui accorder un droit de passage permanent, à pied ou en véhicule, sur une partie du lot 77-179 du cadastre de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, tel que montré et décrit au plan et à la description technique déposés à l'annexe ACC-018-03-00, pour la somme de 1,00 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Sport étudiant / réaction à l'orientation gouvernementale

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné.

C-164-03-00

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand de faire connaître au premier ministre du Québec la position de la Commission scolaire des Patriotes relativement à l'avenir du sport étudiant, soit :

- l'obtention d'une reconnaissance politique du réseau québécois du sport étudiant tel qu'il existe actuellement;
- la protection d'une enveloppe financière annuelle de 1,3 million de dollars en sport étudiant au réseau FQSE et ARSE;
- le maintien du rattachement gouvernemental du sport étudiant au ministère de l'Éducation en raison de sa mission éducative.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Fédération des commissions scolaires du Québec

6.9.1 Prix d'excellence 1999-2000

6.9.2 Prix reconnaissance du RCSM et Ordre du mérite de la FCSQ

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

C-165-03-00

Il est proposé par monsieur Michel Pépin de soumettre la candidature de la Commission scolaire des Patriotes pour le projet de partenariat avec le syndicat des enseignants sur la gestion conjointe de la masse salariale des enseignants au Prix d'excellence 1999-2000 de la FCSQ et au Prix de reconnaissance du RCSM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Orientations stratégiques / calendrier de consultation révisé

La directrice générale, madame Ginette Jacques, fait le point sur le calendrier des activités reliées à l'établissement des orientations à long terme de la Commission scolaire. Les membres du Conseil acceptent le contenu du nouvel échéancier.

7. INFORMATION:

7.1 Frais exigés des parents

Le secrétaire général présente les récents développements dans le dossier des frais exigés des parents.

7.2 Projet d'agrandissement / école Mère-Marie-Rose

Dépôt d'une lettre du ministre de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école primaire Mère-Marie-Rose à Contrecoeur.

7.3 Protocole d'entente avec les Centres jeunesse de la Montérégie

Ce document est déposé pour information.

7.4 Service de garde de l'école de l'Aquarelle / versement d'une subvention

Monsieur Michel Pépin présente la lettre du ministère de l'Éducation confirmant une allocation de 91 000 \$ pour le remboursement de la dette reliée à l'agrandissement du service de garde de l'école de l'Aquarelle.

7.5 École de la Passerelle / résolution sur l'utilisation des locaux

Une lettre du conseil d'établissement de l'école de la Passerelle est déposée pour information.

7.6 Rapport sur les situations d'urgence-neige survenues les 14 et 16 février 2000

Dépôt des modalités de fonctionnement en cas de mesures d'urgence. La directrice générale, madame Ginette Jacques, fait rapport relativement aux événements survenus les 14 et 16 février derniers.

7.7 Demande de révision d'une décision / réponse d'un parent

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance de la lettre de parents relativement aux risques pour la santé de leur enfant asthmatique. Ils considèrent qu'il n'y a pas lieu de reprendre le processus de révision d'une décision qui a fait l'objet d'une résolution du Conseil des commissaires le 14 décembre 1999.

7.8 Perfectionnement des commissaires

Monsieur André Mc Nicoll invite les membres du Conseil à une session d'information sur *l'éthique dans une organisation*, préparée par le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie.

7.9 Sommet du Québec et de la jeunesse

Le bilan des travaux du Sommet du Québec et de la jeunesse est déposé pour information.

- 40		4			
7.10	Prochaines	2CtIVITAS	200	COMMISS	eairde

La directrice générale, madame Ginette Jacques, fait état des futurs travaux du Conseil des commissaires.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Suite à l'intervention de madame Hélène Roberge, les commissaires font le point dans le dossier du projet d'école participative de Boucherville.

Madame Roberge soulève aussi la participation de commissaires au colloque sur la décroissance.

C-166-03-00

Il est proposé par madame Hélène Roberge de déléguer messieurs André Mc Nicoll et Pierre Diamond au colloque sur la décroissance qui se tiendra le 12 mai prochain.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-167-03-00

Il est proposé par monsieur Gabriel Ducharme de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président	secrétaire général		

CP/ag